



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 14 mars 2022

**RÉVISION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE
L'INCENDIE DE LA SEINE-MARITIME**

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a décidé de réviser le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de la Seine-Maritime, à l'issue d'une étude partenariale menée dans le cadre d'un groupe de travail qui a réuni les associations représentatives des maires, le conseil départemental et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Cette décision a été prise sur la base d'une analyse technique approfondie réalisée par les équipes du SDIS, qui a permis d'établir un état des lieux actualisé de la couverture départementale, mais également d'examiner les nombreuses propositions soumises par les participants au groupe de travail, auxquelles se sont ajoutées des contributions directes de certains élus.

Le préfet a pu rendre ses arbitrages, qui ont été présentés ce lundi 14 mars aux élus. De manière générale, il convient de retenir que cette actualisation, à réglementation nationale constante, marque le terme des évolutions du RDDECI. Elle donnera lieu à un nouvel arrêté préfectoral, qui sera publié avant la fin du mois d'avril 2022.

Le dispositif arrêté permet à la Seine-Maritime d'aligner son règlement avec le cadre de la majorité des départements métropolitains. En assouplissant quelques critères, il permettra aux maires de lancer plus rapidement et à moindre frais des travaux d'investissement, sans sacrifier aux règles de sécurité assurant la protection de la population comme des sapeurs-pompiers. Le préfet a précisé que les maires feront l'objet d'un accompagnement renforcé dans le cadre de ces travaux, sur l'analyse du fond de leur projet par le SDIS, mais également en termes de subvention via l'attribution de crédits de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en articulation étroite avec le dispositif d'aides à l'investissement aux communes du conseil départemental.

Le préfet Pierre-André DURAND se félicite de la réussite de ces travaux partenariaux, qui permettront une simplification du cadre du RDDECI ainsi qu'une accélération et un renforcement de la couverture incendie du département.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex